



PASSERELLE MENTION B

PASSERELLE POUR LES MONITEURS



ESCAPADE PLONGÉE

Port de Plaisance Local 3A Avant Port,
Saint-Gilles-Les-Bains, 97434, La Réunion
escapadeplongeepro@gmail.com

+262 692 76 17 47

**PRÉ-REQUIS
E3 ou
équivalent pour
un CAH 1B**

**PRÉ-REQUIS
E4 ou
équivalent pour
un CAH 2B**

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Obtenir une qualification à l'hyperbarie en conformité avec la réglementation en vigueur.

- Les plongeurs professionnels devront être capables de maîtriser parfaitement leur évolution jusqu'à 30 mètres pour le CAH 1B et 50 mètres pour le CAH 2B.
- De contrôler la gestion de la décompression en utilisant les procédures du Ministère du Travail pour les immersions.
- De mettre en place des procédures travail en toute sécurité et d'assurer celle de leurs équipiers.

DURÉE DE FORMATION

PASSERELLE: 21 HEURES

TARIFS

1405 €

LES FORMATEURS

CAP Trebeurden

Centre administratif et pédagogique

Inscription, enseignement pratique pédagogique présentiel et dématérialisé, certification



Escapade plongée

Plateau technique et pédagogique

Enseignement pratique et pédagogique présentiel



LIEU DE LA FORMATION

Port de Plaisance Local 3A Avant Port,
Saint-Gilles-Les-Bains, 97434, La Réunion

PUBLICS MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

S'adresse à tous types de publics (Homme/Femme, Salariés/Inscrits pôle emploi...) sous condition d'une aptitude médicale hyperbare liée avec la certification visée.

Pour les personnes en situation de handicap: Nous contacter

Inscription via le site internet d'Escapade plongée: <https://www.escapadeplongee.com>

Nous vous conseillons de préparer votre inscription dès l'obtention du rendez-vous médical, car les délais peuvent-être longs; tout comme les attributions de financement (Pôle emploi, CPF,...)

financier sollicité. L'idéal est de planifier votre inscription une fois le RDV médical obtenu.

**MODES DE
FINANCEMENTS**

**AIDES LOCALES, REGION RÉUNION,
COMPTE PERSONNEL DE FORMATION,
AUTOFINANCEMENT,...**

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

PRÉ-REQUIS E3-E4

- Organiser et sécuriser l'activité
 - Choisir un site de plongée, adapté aux conditions météorologiques et aux conditions de pratiques
 - Organiser les palanquées dans le respect des normes d'encadrement
 - Fixer les paramètres de la plongée
 - Décrire la ou les zones de plongée, les conditions de plongée probable.
 - Rappeler les règles de protection et donner des conseils pour les respecter.
 - Sécuriser et surveiller l'activité.
 - Réagir en cas d'accident
- Le plongeur est capable d'évoluer en immersion et en surface en autonomie, dans le souci de la sécurité de la palanquée et le respect des choix de planification. Conformément à ses prérogatives, entre 0 et 60 m.
- Intervenir et porter assistance à un plongeur en difficulté

CAH MENTION B CLASSE 1 POUR E3

- Connaissances théoriques des dispositions réglementaires
- Connaissances théoriques liée à l'activité professionnelle
- Matériels et équipements
- Organisation des interventions
- Les différentes procédures d'interventions jusqu'à 30 mètres

CAH MENTION B CLASSE 2 POUR E4

- Connaissances théoriques des dispositions réglementaires
- Connaissances théoriques liée à l'activité professionnelle
- Matériels et équipements
- Organisation des interventions
- Les différentes procédures d'interventions jusqu'à 50 mètres

MÉTHODES MOBILISÉES

Pratique

Mise en situation

Théorique

Cours magistraux et mise en situation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pratique

Evaluation continue

Théorique

Examen écrit